



## Motion relative au projet de terminal méthanier au Verdon mené par la Société 4Gas

L'association Plaisance Plaisirs, Association Loi de 1901, ayant son siège à Mortagne sur Gironde, dont le but est :

- D'assurer la pratique et l'enseignement de la navigation à voile, ainsi que la pratique des activités de loisirs nautiques et de découverte du milieu marin ainsi que de sa protection
- De développer le goût de la navigation voile et de toutes les pratiques qui s'y rattachent
- De développer les liens entre les membres de l'association et les pratiquants de la voile et d'être un instrument de convivialité entre ses adhérents.

Ayant pris connaissance du projet d'établissement au Verdon d'un terminal méthanier, projet mené par la Société 4Gas,

- Considérant que l'Estuaire de la Gironde constitue un milieu naturel préservé mais fragile,
- Considérant les difficultés d'accès par les passes de la Gironde pour des navires de fort tonnage,
- Considérant que l'activité économique des deux rives de l'Estuaire est essentiellement touristique, et ce à un niveau très développé,
- Considérant qu'une activité industrielle classée Seveso 2 selon la législation relative aux Installations classées pour la Protection de l'Environnement est peu compatible avec cette activité touristique, et en particulier la présence à moins de 500 mètres du Port de Plaisance « Port Médoc ».

Décide de s'associer aux opposants à ce projet en refusant l'établissement d'un tel terminal au Verdon et en proposant le vote de cette motion lors de son Assemblée Générale du 28 mars 2009. Après délibération, la motion est adoptée à l'unanimité et sera adressée à Monsieur le Maire de Mortagne sur Gironde pour en faire tel usage qu'il lui semblera utile.

Copie de cette motion sera également adressée au Président de l'Association « Une pointe pour tous ».

Fait à Mortagne sur Gironde le 28 mars 2009

La Présidente de Plaisance-Plaisirs

Geneviève Raimond

Le Secrétaire de Plaisance-Plaisirs

Jean-Marie Lebarbier

**Plaisance Plaisirs**

*Siège Social: Mairie de Mortagne sur Gironde 17 120 Mortagne sur Gironde  
Adresse courrier : JP PEREZ Chez Parot 24340 LEGUILLAC de CERCLES*